



Les chauves-souris
et les bâtiments

Centre de coordination suisse pour l'étude et la protection des chauves-souris CCO/KOF

Un centre de coordination national

Le *Centre de coordination suisse pour l'étude et la protection des chauves-souris CCO/KOF* œuvre depuis plus de 35 ans à coordonner les efforts en Suisse en matière d'étude et de protection des chauves-souris. Il travaille sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement.

Il comporte deux centres de coordination, le *Centre de coordination ouest CCO* pour la Suisse romande, Berne et le Valais, et la *Koordinationsstelle KOF* pour la Suisse Allemande et le Tessin.

Contacts : CCO (institutions.ville-geneve.ch/fr/cco/)
et KOF (fledermausschutz.ch/)

DES ANTENNES CANTONALES

Dans chaque canton, il existe une antenne avec un/e ou plusieurs correspondants/tes régionaux/ales qui mettent en œuvre, sous mandat cantonal, les prescriptions en matière de protection des chauves-souris.

Ces spécialistes sont les personnes de référence en cas de questions relatives aux chauves-souris : ils assurent le suivi des effectifs de chauves-souris dans leur canton, valident les données récoltées, planifient et mettent en œuvre des mesures de protection (habitats, éclairage, ...), conseillent les autorités publiques, les professionnels et les particuliers (spécialement dans les cas liés au bâti), tiennent une permanence téléphonique (animaux trouvés, questions...) et s'engagent dans la sensibilisation et la médiation scientifique auprès du grand public.

Contacts : Région Ouest (institutions.ville-geneve.ch/fr/cco/le-cco/cantons) et Région Est (fledermausschutz.ch/kantone)

RÉCOLTER LES DONNÉES

Le maintien des gîtes existants est un des principaux leviers de protection des chauves-souris et la connaissance de leur emplacement est importante. Ces informations sont importantes pour une meilleure connaissance des populations en Suisse et permettre le suivi des effectifs, mais aussi pour faciliter le contact avec les propriétaires et apporter un conseil professionnel et adapté.



CONTRIBUEZ ! toutes les observations de chauves-souris peuvent être annoncées à l'antenne cantonale (voir «institutions.ville-geneve.ch/fr/cco/le-cco/cantons»). elles seront ensuite intégrées aux bases de données nationales, à disposition des autorités publiques, des professionnels, du public et de la recherche.



SCHWEIZERISCHE KOORDINATIONSSTELLE FÜR FLEDERMAUSSCHUTZ
CENTRE DE COORDINATION SUISSE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES CHAUVES-SOURIS
CENTRO SVIZZERO DI COORDINAMENTO PER LO STUDIO E LA PROTEZIONE DEI PIPISTRELLI

Les chauves-souris et les bâtiments

LES CHAUVES-SOURIS EN SUISSE

Ces animaux nocturnes ont un cycle de vie bien particulier, rythmé par les saisons. En **hiver**, alors que leurs proies se font rares, les chauves-souris sont forcées d'hiberner. Elles se réfugient en général dans des cavités souterraines (et même de plus en plus fréquemment dans des bâtiments) où elles trouvent des conditions de température et d'humidité stables. Au **printemps**, elles sortent de leur hibernation et chassent activement pour reprendre du poids. C'est en **été** que les femelles se regroupent en colonies, notamment dans des bâtiments, pour mettre bas et élever leur unique jeune de l'année. Elles forment ainsi de véritables maternités. Durant cette période, les colonies sont les plus vulnérables : pendant quelques semaines avant de prendre leur envol, les jeunes sont très dépendants de leur mère et de sa capacité à se nourrir et à les allaiter chaque nuit. En **automne**, les chauves-souris profitent de chasser le plus possible avant la période froide. Elles se regroupent également pour se reproduire avant de migrer, parfois sur de longues distances, vers leurs sites d'hibernation.

Toutes les chauves-souris de Suisse sont protégées par la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage et il est interdit de les capturer, de les tuer ou de détruire leurs gîtes de mise bas. Près de la moitié sont menacées : leurs populations diminuent à cause de la perte de gîtes, de la pollution lumineuse et de la perte en qualité de leurs habitats de chasse (prairies, forêts, zones humides...) et des insectes qui les peuplent

LES GÎTES DANS LE BÂTIMENT

Les gîtes sont des abris dans lesquels les chauves-souris se réfugient. Ces dernières ont des besoins très spécifiques en matière de gîte, que ce soit en été (arbres, sites souterrains, bâtiments, infrastructures...), puis en hiver pendant l'hibernation (essentiellement sites souterrains).

Un bâtiment peut contenir de nombreux sites potentiels comme les combles, les caissons de store, les volets, les joints de dilatation ou même les cheminées. Les chauves-souris n'apportent aucun matériau et ne rongent pas les structures pour s'installer : elles peuvent parfois causer des dérangements (bruits) ou des salissures limitées.

Les combles, gîtes particulièrement utilisés, se raréfient. De nombreuses espèces de chauves-souris sont particulièrement touchées par les changements d'affectation, les rénovations,

les optimisations énergétiques de l'enveloppe, les installations lumineuses ou l'utilisation de produits de traitement du bois non adaptés. Par le passé, certains produits ont eu des effets dévastateurs. Ainsi, le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), autrefois bien répandu, ne compte plus que quelques populations résiduelles dans les Alpes et les Préalpes suite à l'utilisation de DDT dans les années 1970. Aujourd'hui, des substances problématiques pour les chauves-souris sont encore utilisées pour traiter le bois de construction. Afin de réduire leur exposition aux produits toxiques, le *Centre suisse de coordination pour la protection des chauves-souris CCO/KOF* tient à jour depuis plus de 20 ans une liste de produits de protection du bois agréés pour des sites occupés par des chauves-souris.

UN CONSEIL PROFESSIONNEL

Forts de leur expérience concrète construite au fil des ans, et dans l'intention de trouver des solutions adéquates, réalistes et acceptables, les experts des antennes cantonales se tiennent à disposition pour :

- Conseiller les gérances, les propriétaires et les professionnels sur les précautions générales lors de travaux (rénovation, entretien, démolition...)
- Proposer des aménagements spécifiques favorisant le gîte et la cohabitation
- Informer les habitants sur la vie des chauves-souris et rassurer sur la cohabitation



CONTRIBUEZ ! du fait de la présence fréquente des chauves-souris dans des constructions humaines, les propriétaires, les régies, les professionnels et les autorités publiques ont un rôle important à jouer pour permettre la préservation d'espèces protégées en prenant des mesures adaptées.